

ÉLECTIONS MUNICIPALES et INTERCOMMUNALES les 15 et 22 mars 2020

Le premier tour des élections municipales aura lieu dimanche 15 mars 2020.

Ouverture des bureaux de 8h à 18h.

Localisation de votre bureau de vote :

- Bureau de vote n°1 : Mairie, place de la Mairie.
- Bureau de vote n°2 : Groupe scolaire des Pierres, rue des Ecoles.
- Bureau de vote n°3 : Salle des Bruyères, 61 rue de Chassagne.
- Bureau de vote n°4 : Groupe scolaire Fléviu le haut, 35 rue des Barbières.

Merci de signaler en Mairie :

- Si l'adresse mentionnée sur la carte électorale est erronée.
- Si vous recevez une carte électorale d'un de vos enfants majeurs qui n'habite plus chez vous.

Pour voter par procuration c'est le mandant (celui qui demande) qui en fait la démarche. Il doit se rendre au tribunal d'instance, au commissariat de police, ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

La présence du mandataire n'est pas nécessaire. Ce dernier doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Document demandé : un titre d'identité.

N'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande.

Vous pouvez également préparer et remplir votre formulaire de procuration sur internet sur www.service-public.fr, l'imprimer puis vous présenter à la gendarmerie, au commissariat, au poste consulaire ou au tribunal d'instance (celui du domicile ou du lieu de travail) pour attester de votre identité et signer le formulaire de procuration (également disponible sur place).

INSCRIPTIONS ECOLES et MULTI-ACCUEIL « LES PIERROTS » - RAPPEL

- Du 6 janvier au 31 mars 2020 sont ouvertes en Mairie (04.72.49.81.81) les inscriptions pour la rentrée des classes de septembre 2020.

- Les préinscriptions à la structure multi-accueil "Les Pierrots" se feront également à cette période. Le dossier de préinscription est disponible dans le sas d'entrée de la structure ou téléchargeable sur le site internet de la mairie www.ternay.fr.

CARNAVAL

Vendredi 20 mars de 14h à 16h30, nouvelle édition du Carnaval organisé par la Municipalité et les Ecoles. Défilé dans les rues de Ternay.

RÉUNION PRÉ-RENTRÉE – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Votre enfant entre à l'école maternelle (enfant né en 2017). Cette information est pour vous :

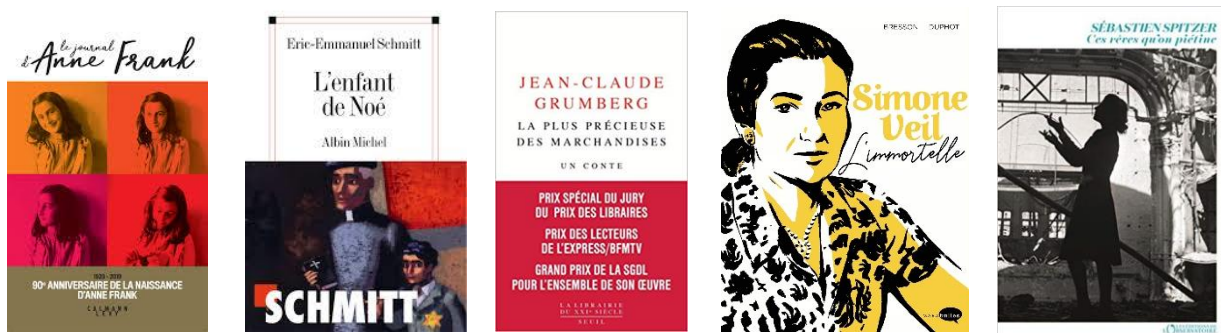
Jeudi 16 avril à 18h, une réunion de Pré-Rentrée pour l'année scolaire 2020/2021 est organisée par le Relais d'Assistants Maternels (RAM) à la salle des Bruyères, avec la participation des élus concernés, des directrices d'écoles maternelles et du centre de loisirs Léo Lagrange.

Pièces à fournir au moment du vote :

- 1- Carte électorale.
- 2- Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans, . Permis de conduire ou . Carte du combattant délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

BIBLIOTHÈQUE

En ce 75ème anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, retrouvez une sélection de livres à emprunter, liste complète sur le site de la bibliothèque <https://bibliotheques.pays-ozon.com>



PERMANENCES ETAT CIVIL

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h à 12h) se tiendront les 7, 14, 21 et 28 mars 2020.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le 11 février 2020, les élus du Conseil Municipal ont :

- **FIXÉ** les taux d'imposition de la part communale des impôts locaux après avoir pris connaissance du produit global des recettes nécessaires à l'équilibre du budget communal 2020 :

→ taxe sur le foncier non bâti : 29,47 %

→ taxe sur le foncier bâti : 17,50 %

- **ADOPTÉ** le budget communal 2020 :

→ section de fonctionnement : recettes : 5 338 393 €, dégageant un excédent de 475 504,53 € permettant le versement de cette somme en section d'investissement recettes pour l'autofinancement et le remboursement d'emprunts antérieurs.

→ section d'investissement : recettes et dépenses en équilibre à 3 805 100,00 €.

- **ADOPTÉ** le budget du Service Public d'Assainissement 2020 :

- équilibré en section d'exploitation : recettes et dépenses à 652 632,48 €.

- équilibré en section d'investissement : recettes et dépenses à 708 480,46 €.

- **DECIDÉ** :

* le versement des subventions aux établissements scolaires, différents syndicats, structures communales et associations culturelles, sociales et sportives pour un montant prévisionnel de 90 000 €.

* le versement de 90 029 € destinés au service départemental d'incendie et de secours.

Par ailleurs sont versés, le budget communal 2020 prend en charge les dépenses liées à l'accueil de loisirs, les temps périscolaires et extrascolaires estimées à 430 000 €.

Le bureau municipal